

Affiché le

12 JUIN 2009

**IAAT Poitou-Charentes**

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 mai 2009**

**Délibération n° 09/018 relative à l'adoption du procès verbal du Conseil  
d'administration du 5 janvier 2009**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

Vu les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes,

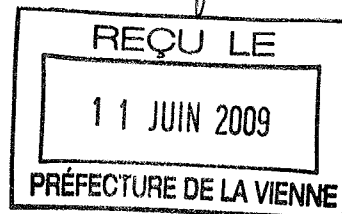
Vu le projet de procès-verbal annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et voté,

DÉCIDE d'adopter le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 janvier annexé à la présente délibération et d'autoriser le Président et le secrétaire de séance à signer ce procès-verbal.

Le Président

Jean-François MACAIRE



**Conseil d'administration IAAT POITOU-CHARENTES**  
**Séance du 5 janvier 2009**  
**Procès verbal**

Conformément à la délibération du 20 octobre 2008 –08CR40- relative à la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière, dénommée Institut Atlantique d' Aménagement du Territoire Poitou-Charentes -dite IAAT Poitou-Charentes- au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Conseil d'administration, inscrit aux statuts, se réunit le 5 janvier 2009 dans ses locaux, 40 avenue du Recteur Pineau à Poitiers.

En présence de Monsieur Jean François MACAIRE, Vice Président du Conseil régional, représentant Madame Ségolène Royal, Présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes, les membres de droit du Conseil d'administration, présents ou représentés sont réunis à ses côtés :

- Madame Béatrice Lagarde, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales représente Monsieur le Préfet de Région Poitou-Charentes,
- Madame Françoise Bély, Conseillère régionale Poitou-Charentes
- Monsieur Alain Texier, Vice-Président, représente Monsieur le Président de l'Université de Poitiers
  
- Monsieur Dominique Royoux, au titre du Conseil scientifique (article 8 des statuts) est invité à participer aux travaux, à titre consultatif.
  
- Monsieur Stéphane Calviac, administrateur territorial auprès des services de la Région Poitou-Charentes, proposé à la direction de l'IAAT Poitou-Charentes par Madame la Présidente de Région, est présent au Conseil, assisté de Madame Largeau de la Trésorerie générale Madame Meunier-George, assistante de direction générale et Monsieur Jocelyn Clément, chef comptable.
  
- Madame Martine Daban, conseillère régionale, membre de droit, empêchée, est excusée.

L'ordre du jour de la séance inaugurale porte sur l'adoption par le Conseil d'administration de l'ensemble des dispositions et modalités relatives au fonctionnement de l'IAAT PC et des missions qui lui seront confiées, pour la plupart issues de l'ancienne association qui devrait être dissoute en cours d'exercice 2009 :

- **1) organes statutaires et fonctionnels de l'IAATPC**
- **2) budget de l'IAAT PC – exercice 2009**
- **3) missions de l'IAAT**
- **4) modalités de fonctionnement**
- **5) dispositions diverses**

Rédacteur :  
Mme Meunier-George



La séance du Conseil d'administration est ouverte ce jour, 5 janvier 2009, à 17heures, par Monsieur Jean François Macaire qui remercie l'assemblée de sa présence et passe au premier point de l'ordre du jour, portant sur les nominations aux organes statutaires et fonctionnels de l'IAAT Poitou-Charentes.

## **1) ORGANES STATUTAIRES ET FONCTIONNELS DE L'IAAT-PC :**

Il est demandé au Conseil de se prononcer et voter pour la présidence de l'IAAT-PC, confiée à Monsieur Jean François Macaire, Vice-président du Conseil régional et sur proposition de la Présidente du Conseil régional ;

Il est demandé au Conseil de se prononcer et voter pour la présidence du Conseil scientifique de l'IAAT-PC qui serait confiée à Monsieur Dominique Royoux, précédemment Président de l'association IAAT, conformément à l'article 8.2 des statuts et après accord de la Présidente du Conseil régional ;

Il est demandé au Conseil de se prononcer et voter pour la direction de l'IAAT-PC qui serait confiée à Monsieur Stéphane Calviac, par ailleurs administrateur territorial auprès du Conseil régional de Poitou-Charentes, conformément à l'article 7.1 des statuts et sur proposition de la Présidente du Conseil régional.

- **Le Conseil d'administration vote à l'unanimité les nominations suivantes :**
  - **Monsieur Jean François Macaire est désigné Président de l'IAAT –PC ;**
  - **Monsieur Dominique Royoux est désigné Président du Conseil scientifique de l'IAAT –PC ;**
  - **Monsieur Stéphane Calviac est désigné Directeur de l'IAAT –PC.**
- Ces désignations feront l'objet des délibérations du Conseil n° 09/001, 09/004 et 09/005

Le Président Macaire demande ensuite au Conseil d'administration de se prononcer, afin d'assurer le meilleur fonctionnement de l'IAAT PC sur les délégations de signature suivantes :

L'arrêté 2009/4 ci-après propose l'organisation suivante :

- Le directeur de la régie peut signer tout type acte relevant de l'administration de l'établissement ;
- le chef comptable, rattaché directement au directeur de la régie, peut signer tous actes concernant l'administration de la régie et ce, dans la limite de ses attributions. En ce qui concerne les engagements de la régie pour les travaux, fournitures et services, cette délégation est limitée à 20 000 € HT sauf si la décision afférente a fait l'objet d'une délibération préalable du Conseil d'administration de la régie ;
- l'assistante de direction générale, rattachée directement au directeur de la régie, peut signer, dans la limite de ses attributions, tous actes relatifs à l'administration de la régie.

- **Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la proposition de délégations de signature inscrite dans l'arrêté ci-dessus mentionné.**
- L'arrêté de délégation voté fera l'objet de la délibération du Conseil n° 09/010.

## **2) BUDGET DE L'IAAT -PC – EXERCICE 2009**

Le Président Macaire propose à l'assemblée de se prononcer sur et de voter le budget de l'IAAT –PC, présenté comme suit par Monsieur Calviac

Le projet de budget pour 2009 de la régie a été construit sur la base des subventions suivantes :

- Etat : 100 000 €
- Région : 1 200 000 €

lignes budgétaires de la section fonctionnement:

- salaires bruts : 637 000 €, correspondant aux rémunérations de 19 salariés (avec provision permettant d'effectuer une embauche éventuelle) ;
- charges sociales : 396 000 € avec financement des avantages sociaux accordés aux agents de la Région (tickets restaurant et Chèque emploi service universel) ;
- maintenance : 62 500 € , contrats de maintenance informatique et fourniture de logiciels informatiques ;

- contrats de prestations de services : 41 000 € financement des interventions d'entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de travail de la régie ;
- déplacements et missions : 33 000 € - conformément au budget de l'association IAAT en 2008 ;
- frais de formation : 15 000 €, hausse par rapport au budget de l'association en 2008 pour financer la formation de certains agents dans le cadre de la transformation en régie

Les dépenses inscrites en section d'investissement (35 200 €) sont de nature à permettre une mise à niveau des équipements de la régie.

▪ **Le Conseil d'administration vote à l'unanimité le budget 2009 de l'IAAT-PC**

- Le budget fera l'objet de la délibération du Conseil n° 09/002

**3) MISSIONS DE L'IAAT :**

Le Président Macaire propose à l'assemblée de se prononcer sur et de voter les missions confiées par le Conseil régional Poitou-Charentes à l'IAAT –PC.

Ces missions s'inscrivent dans la continuité de celles qui étaient confiées à l'association IAAT :

- Centre de ressources en information territoriale ;
- Outil d'ingénierie territoriale ;
- Veille territoriale et thématique ;
- Mission de prospective.

Le Président souligne les liens étroits existants entre les services de la Région et de l'IAAT Poitou-Charentes ainsi que les relations de travail de la régie avec les partenaires extérieurs, notamment les Universités de Poitiers et de La Rochelle.

Le Président précise que l'IAAT Poitou-Charentes interviendra en appui de la Région dans la conduite de dossiers, d'études et de démarches prospective.

▪ **Le Conseil d'administration vote à l'unanimité les missions de l'IAAT-PC**

- Les missions ainsi définies et votées feront l'objet de la délibération du Conseil n° 09/006

**4) MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'IAAT –PC :**

Le Président Macaire propose à l'assemblée de se prononcer sur et de voter les ressources humaines et les modalités de fonctionnement de l'IAAT -PC

- Il demande en premier lieu que soit approuvé le tableau des effectifs et que le Conseil l'autorise à signer les contrats de travail, conformément aux indications complémentaires qui lui sont fournies par Monsieur Calviac :

Monsieur Calviac informe le Conseil que, sur la base d'éléments transmis par la direction de l'association et d'entretiens individuels conduits par la directrice des ressources humaines de la Région, des contrats de travail ont été préparés et soumis aux salariés de l'association. Conformément à la jurisprudence, ces contrats ont repris les clauses substantielles et le niveau de rémunération antérieur. Les salariés de l'association se sont prononcés, certains décidant de rompre conventionnellement leur contrat. Il informe par ailleurs le Conseil d'administration que Madame Anne BROSSARD, directrice de l'association a intégré les services de la Région au service économie.

- **Le Conseil d'administration approuve et vote à l'unanimité le tableau des effectifs pour 19 agents de l'IAAT-PC.**
- **Le Conseil d'administration autorise le Président Macaire à procéder à la signature des contrats de travail des agents de la régie ainsi que tout document relatif au versement des salaires.**
- **Le Conseil d'administration autorise son Président, à signer, le cas échéant, des avenants aux contrats d'engagement pour le travail à temps partiel.**

- **Le Conseil d'administration prend acte des conditions de rémunérations des agents recrutés par l'IAAT –PC.**

- Le tableau des effectifs et les rémunérations ainsi définis et votés feront l'objet des délibérations du Conseil n° 09/003, 09/015, 09/017.

- Le Président Macaire propose ensuite à l'assemblée de se prononcer sur et de voter les modalités techniques de fonctionnement et les avantages sociaux des agents du Conseil régional adoptés pour les agents de l'IAAT –PC, notamment :

- l'association de la régie à la commande publique de la Région pour le renouvellement du marché des tickets restaurant et du chèque emploi-service universel (CESU) ;
- le bénéfice pour les agents de la régie du Conseil technique paritaire (CTP) et du Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) régionaux ;
- le principe de l'application de l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) de la Région aux agents de la régie ;
- l'adoption du régime applicable au remboursement des frais de déplacement des agents de la régie.

- **Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'adoption pour l'IAAT-PC des dispositions énumérées ci-dessus.**

- Les dispositions ainsi définies et votées feront l'objet des délibérations du Conseil n° 09/012, 09/013, 09/014, 09/016.

- Le Président propose enfin que l'assemblée se prononce sur et vote les conditions de fonctionnement technique de l'IAAT –PC, notamment :

- l'autorisation par le Conseil de signature de la convention de mutualisation avec la Région, afin de réduire les coûts de fonctionnement de la régie et de lui permettre de se consacrer à l'exercice de ses missions. Cette convention sera destinée à organiser l'aide et l'assistance des services de la Région en matière de gestion budgétaire et comptable, des ressources humaines, de la communication externe, des affaires juridiques ou contentieuses et des marchés publics ;
- l'autorisation par le Conseil de signature de la convention de mise à disposition des biens de l'association IAAT avec le Président de l'association, afin de permettre le fonctionnement normal de l'IAAT Poitou-Charentes dès sa création. La convention stipulera par ailleurs que le Président de la régie signera tous les contrats et marchés rendus nécessaires par l'entretien de ces biens et matériels ;
- l'autorisation par le Conseil de signature des divers contrats d'entretien et de maintenance informatique, prestations de services, abonnements documentaires précédemment cités au budget .

- **Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'adoption pour l'IAAT-PC des dispositions énumérées ci-dessus.**

- Les dispositions ainsi définies et votées feront l'objet des délibérations du Conseil n° 09/012, 09/007, 09/011, 09/009.

## 5) DISPOSITIONS DIVERSES :

- Le Président Macaire informe le Conseil d'administration et lui propose de se prononcer sur l'évolution de l'identité visuelle de l'IAAT –PC en adoptant une déclinaison du logotype de la Région ;
- Le Président Macaire propose également d'adopter de nouvelles adresses de messagerie électronique pour les salariés de la régie.

- **Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'adoption pour l'IAAT-PC de l'évolution de son identité visuelle et de ses adresses de messagerie.**
  - La disposition ainsi définie et votée fera l'objet de la délibération du Conseil n° 09/008.

Dispositions ne faisant pas l'objet d'une délibération :

- Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes informe le Conseil d'administration qu'il a décidé, pour des raisons d'assurance, de fermer les locaux de la régie les 2 et 5 janvier 2009. Néanmoins, Mme Françoise Meunier-George et M. Jocelyn Clément qui devront assurer le secrétariat du Conseil d'administration le 5 janvier 2009, seront présents. Cette journée ne sera pas comptabilisée dans les jours de congés du personnel.
- Afin de créer une dynamique d'équipe et renforcer la cohésion interne, le Président de l'IAAT Poitou-Charentes informe le Conseil d'administration qu'un séminaire de travail sera organisé fin janvier, auquel seront invités tous les agents de la régie. Ce séminaire aura pour objectifs de présenter la nouvelle organisation, d'affirmer la position de la régie auprès du Conseil Régional, de réaffirmer les missions de l'IAAT d'informer les agents de la régie des missions qu'ils auront à mener pour le compte des services de la Région et de réfléchir aux missions qui lui sont confiées.

**L'ordre du jour étant traité la séance du Conseil d'administration est close à 18h30 par le Président Macaire qui remercie ses membres de leur présence.**

**Le Président,**

**Jean François MACAIRE.**

